

Après avoir frôlé la disparition

La huppe fasciée, une revenante à Genève

Ce bel oiseau réapparaît en Suisse après avoir passé l'hiver en Afrique.

Antoine Grosjean

La huppe fasciée est de retour. Après avoir passé l'hiver en Afrique, ce bel oiseau migrateur se remontre sous nos latitudes en ce moment. Pour la protection de cette espèce qui avait pratiquement disparu du canton de Genève, mais dont la population augmente à nouveau, chacun peut aider à recenser ses apparitions. Elle est visible dans nos contrées de mars à septembre.

Jadis commune à Genève, la huppe fasciée, qui niche dans les cavités de vieux arbres ou de murs, a souffert de l'urbanisation et de l'usage de pesticides dans l'agriculture. Cela a raréfié ses habitats ainsi que sa nourriture favorite, les insectes. Depuis les années 60, ses populations avaient fortement décliné. Aucune nidification certaine n'a été détectée lors des relevés des Atlas cantonaux des années 1977-1981 et 1990-2001. La huppe fasciée fait partie des cinquante espèces d'oiseaux considérées comme prioritaires pour des programmes de protection spécifiques au niveau national, et figure également sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse.

Observations précieuses

Mais depuis une quinzaine d'années, elle est de nouveau présente en Suisse, grâce à l'évolution des pratiques agricoles et, en général, à une sensibilité accrue aux problématiques environnementales. Des cas avérés de reproduction ont ainsi été recensés dès 2006. En 2011, le Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG) a lancé, en partenariat avec les agriculteurs, les propriétaires fonciers et l'État, un projet visant à recenser la population nicheuse du canton et à favoriser son développement.



La huppe fasciée est facilement reconnaissable à ses couleurs fauves, ses ailes bariolées de noir et de blanc, sa huppe et son long bec courbé. A. BARBALAT/GOBG

Aujourd'hui, le GOBG fait appel aux Genevois pour l'aider dans cette mission. Si vous apercevez une huppe fasciée, vous pouvez la signaler à Jérémy Gremion (jeremy.gremion@gobg.ch), qui est responsable du projet. Pensez à préciser la date et l'emplacement exacts de votre observation. Le comportement de l'oi-

seau - s'il se nourrit au sol, s'il chante, si deux individus se poursuivent en vol, par exemple - peut aussi être une information précieuse. «La huppe fasciée est facilement reconnaissable, donc tout le monde peut la dénicher dans son jardin, relève Jérémy Gremion. On en observe notamment au Mandement, en Champagne,

dans la région de Soral, et entre Arve et Lac, dans la région de Meinier, Choulex, Vandœuvres et Puplinge.» Pour se nourrir, la huppe apprécie les terrains enherbés relativement ras tels que vignes, jardins, bords de chemins naturels, etc.

Ces renseignements permettent de mieux connaître l'aire

de répartition de la huppe fasciée, ses habitats et habitudes. «On ne peut protéger que ce que l'on connaît, explique Jérémy Gremion. Une des causes de sa disparition, c'était la perte des sites de nidification.» C'est un oiseau cavernicole, qui niche dans des cavités de vieux arbres, mais ceux-ci sont de plus en plus rares. «Grâce

aux observations qu'on nous transmet, qui valent de l'or pour nous, on peut savoir dans quels secteurs elle niche et prendre des mesures pour protéger ses habitats ou installer des nichoirs. Ces données sont ensuite transmises à l'État de Genève pour qu'il prête une attention particulière à ces sites de nidification.»

Fabienne Fischer se rendra à Stockholm en train

Déplacement écologique

La conseillère d'État va faire un voyage à but économique dans le Nord. Retour en avion.

Visite du port «intelligent» de Hambourg, présentation d'un accélérateur de solutions durables en faveur de la transition écologique à Copenhague et de l'accompagnement de l'industrie dans la transition numérique à Stockholm: voici quelques plats du riche menu économique que la conseillère d'État Fabienne Fischer, responsable de l'Économie et de l'Emploi, se prépare à déguster du 8 au 13 mai, dans le cadre d'un déplacement professionnel organisé par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), en partenariat avec le réseau de l'économie sociale et solidaire APRÈS-GE et l'État de Genève.

Particularité de ce voyage: les participants effectueront le trajet aller en train, avec trois arrêts de plus d'un jour chaque fois à Hambourg, à Copenhague et à Stockholm. L'ambition écologique est appréciable, mais 2000 kilomètres de distance entre Ge-

nève et Stockholm... n'est-ce pas un peu loin pour choisir ce mode de transport?

Non, à entendre la magistrate Verte, qui aurait initialement aussi souhaité rentrer en train. «Notre choix s'est fondé sur une évaluation des critères de durée et de distance, explique Fabienne Fischer. Toutes les options de déplacement ont été analysées pour permettre à un maximum d'entrepreneurs de faire le voyage avec nous. En train, le voyage de retour aurait duré vingt-six heures, difficile à caser dans mon agenda très chargé de conseillère d'État.»

Première au Conseil d'État

Comme dans celui des autres participants d'ailleurs. «Il était plus raisonnable de rentrer en avion, estime le directeur général de la CCIG, Vincent Subilia, qui se réjouit de ce triptyque nordique: «Avant la pandémie, nous organisions de telles missions économiques deux fois par an avec l'État. Après la Chine et la Silicon Valley notamment, nous sommes heureux de ressortir des frontières et de renouer avec le monde d'avant. Or, après le confinement, la normalité, on le voit bien, a évolué, d'où une bonne partie du trajet en train.»

Une première, semble-t-il, pour un membre du Conseil d'État. Aucun d'entre eux n'était encore parti en train aussi loin! Quelles sont d'ailleurs les règles concernant les magistrats? «Comme pour l'administration en général, nous devons analyser si la distance justifie un trajet en avion et si celui-ci est bien nécessaire, informe le chef du Service communication et information de l'État, Emmanuel Cuénod. Il faut aussi voir si le vol permet un gain de temps réel.»

Le cadre relève encore que «les émissions de gaz à effet de serre sont compensées par des crédits carbone afin d'atteindre un bilan carbone le plus neutre possible». Concernant l'option train lors de longs trajets, Emmanuel Cuénod souligne la nécessité de pouvoir travailler en route. Dans le cas présent, diverses présentations sont prévues, annonce Vincent Subilia.

Durabilité et innovation

Objectif enfin de cette prochaine mission économique: s'inspirer de réalisations concrètes autour de modèles d'affaires novateurs - voire de rupture - développés dans les pays d'Europe du Nord, tout en permettant aux partici-

pants d'étoffer leurs réseaux. «Nous voulons aider les entrepreneurs qui nous accompagnent à gagner des parts de marché à l'étranger et à être les ambassadeurs des atouts économiques genevois», ajoute le fer de lance de la CCIG.

L'économie circulaire et l'*up-cycling* seront étudiés auprès des entreprises emblématiques Lego et Carlsberg; le programme prévoit également des moments d'échanges avec des entités et PME locales actives dans l'électromobilité, ainsi qu'une visite de la Philharmonie de l'Elbe, construite par les architectes suisses Herzog & de Meuron. La délégation sera accueillie par les ambassadeurs de Suisse des trois pays visités ainsi que par les chambres de commerce locales afin de permettre une mise en perspective avec Genève et la Suisse.

Et qu'attend Fabienne Fischer de cette trilogie nordique? «L'idée est vraiment de s'inspirer des modèles d'affaires novateurs développés dans ces trois villes et d'étoffer notre réseau européen. Au cœur de nos réflexions: la durabilité et l'innovation avec à la clé la rencontre de très nombreuses entreprises.»

Laurence Bézague

L'État fait appel suite à sa défaite à la Coulouvrenière

Pistes cyclables «Covid»

Le Canton n'entend pas restituer au trafic motorisé la voie cyclable créée sur le pont, comme l'exigent le TCS et la justice.

Les jeux ne sont pas faits sur l'axe cyclable de la Coulouvrenière. Comme l'annonce Radio Lac, le Canton fera appel contre le jugement prononcé en première instance, à la suite d'un recours du TCS, sommant les autorités de restituer au trafic motorisé la piste cyclable créée de la place du Cirque à la rue des Terreaux-du-Temple, ne laissant aux voitures qu'une des deux voies dont elles disposaient en direction de Cornavin.

«Nous réservons à la justice notre argumentaire, précise Roland Godel, au nom du Département des infrastructures. Nous avons un mois pour le rédiger. Nous sommes confiants.»

Dans son arrêt du 7 avril, et dont la substance a été rendue publique lundi par le TCS, le Tribunal administratif de première instance avait annulé les arrêtés

d'août et septembre 2020, pérennisant les aménagements réalisés au printemps à titre provisoire. Lesquels relèvent, selon le tribunal, d'un «abus du pouvoir d'appréciation» du Canton.

«Nous avons un mois pour rédiger notre argumentaire. Nous sommes confiants.»

Roland Godel au nom du Département des infrastructures

Les juges estiment que ce dispositif viole l'article 190 de la Constitution cantonale - lequel prévoit notamment que l'État «facilite les déplacements en visant la complémentarité, la sécurité et la fluidité des divers moyens de transport publics et privés». Les juges pointent aussi un problème de proportionnalité du fait que les mesures affectent un axe névralgique. Marc Moulin